

Code de vie : Saint-Germain d'Outremont

1) Courte introduction au code de vie

Notre code de vie est un facilitateur du vivre-ensemble. Il contribue à faire de notre école un milieu de vie harmonieux pour tous et d'y retrouver un climat sain, sécuritaire et propice aux apprentissages. Tous les élèves ont la responsabilité de respecter le code de vie. Le personnel de l'école, en utilisant des actions préventives et éducatives, s'engage à intervenir avec vigilance et bienveillance en tout temps.

2) Présentation des valeurs de l'école

Suite à une démarche de consultation, la communauté de l'école Saint-Germain d'Outremont s'est entendue sur des valeurs communes qui sont le respect, la persévérance et la bienveillance. Ces valeurs sont à la base de notre code de vie et guident nos actions. Ces valeurs sont également en lien avec notre projet éducatif dont les trois enjeux sont :

1. La réussite de tous les élèves;
2. Le bien-être physique et psychologique ;
3. L'offre de milieux de vie et d'apprentissages innovants et stimulants

3) Présentation des règles et comportements attendus

Sphère	Valeur / Définition	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Réussite éducative	<p>Persévérance Croire en mes forces et poursuivre mes efforts malgré les obstacles.</p> <p><i>Donner le meilleur de moi-même.</i></p>	Je m'implique activement dans ma vie scolaire.	<p>-Je reconnais mes forces.</p> <p>-Je fais des efforts et j'applique les stratégies enseignées.</p> <p>-Je continue même si c'est difficile.</p> <p>-J'accepte mes erreurs et je m'efforce pour apprendre.</p>	Ainsi, je fais mon travail d'élève et je suis fier de moi : j'apprends et je m'améliore.
Vivre ensemble	<p>Bienveillance Démontrer de l'empathie et se soucier du bien-être des autres.</p> <p><i>Prendre soin des autres.</i></p>	J'adopte un comportement qui permet à chacun de bien se sentir.	<p>-J'accueille l'autre avec ouverture.</p> <p>-J'accepte que les autres aient des besoins différents des miens.</p> <p>-J'offre mon support lorsque quelqu'un a besoin d'aide.</p> <p>-J'utilise la démarche de résolution de conflits.</p>	<p>Ainsi, je développe des relations harmonieuses avec les autres.</p> <p>Ainsi, je contribue à la création d'un milieu de vie sain où chacun a sa place.</p>

Sphère	Valeur / Définition	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Encadrement	<p>Respect</p> <p>Agir avec civisme, estime et considération pour les autres et pour l'environnement.</p> <p><i>Agir de façon respectueuse.</i></p>	Je respecte les adultes et les élèves par mes attitudes, mes gestes et mes paroles.	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'exprime avec politesse et j'écoute l'autre. -J'applique les consignes données par les adultes. -J'adopte le niveau de voix approprié. 	Ainsi, je contribue au bon déroulement de la vie scolaire.
		J'adopte un comportement sécuritaire.	<ul style="list-style-type: none"> -Je circule calmement et en marchant. - Je circule à droite dans les escaliers. -Je travaille et je joue selon les règles permises. -Je suis à l'endroit convenu au moment prévu. -J'apporte uniquement les objets permis. - Je m'habille selon les activités, la température et les saisons. - J'apporte des aliments qui ne contiennent pas d'arachide et de noix. 	Ainsi, je participe à créer un milieu de vie sécuritaire.
		Je prends soin du matériel et de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> -Je garde le matériel, le mobilier et les lieux propres et en bon état. 	Ainsi, j'apprends à reconnaître la valeur des choses.

4) Violence et intimidation

À l'école Saint-Germain d'Outremont, l'intimidation : c'est non ! Toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux, lors de sorties et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Tel que prévu dans la loi sur l'Instruction publique, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan de lutte est disponible sur le site Internet de l'école au : <http://www.ecolestgo.ca/intimidation/>

En vertu de la Loi sur l'Instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

5) Présentation des mesures de soutien et des conséquences possibles

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées. L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera transmis aux autorités concernées (ex.: direction, DPJ, police, parents).

Mesures de soutien	Conséquences éducatives et graduées
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien au développement des habiletés sociales; ➤ Pratique guidée; ➤ Récréations guidées; ➤ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité; ➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; ➤ Rencontres individuelles avec le titulaire; ➤ Communication régulière entre l'école et la maison; ➤ Rencontre avec le TES; ➤ Rencontres individuelles avec la direction de l'école; ➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice; ➤ Contrat particulier « école/maison »; ➤ Contrat personnalisé avec renforcement positif; ➤ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements; ➤ Tutorat, Mentorat, Coaching; ➤ Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école); ➤ Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents); ➤ Mise en place d'un plan d'intervention; ➤ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe; ➤ Service EDA (conseil, Phare); ➤ Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.); ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avertissement (verbal ou écrit); ➤ Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant); ➤ Geste réparateur; ➤ Obligation de porter des vêtements fournis par l'école; ➤ Remboursement ou remplacement du matériel; ➤ Travaux communautaires; ➤ Réflexion écrite; ➤ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication; ➤ Retrait de privilège; ➤ Reprise du temps perdu; ➤ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites; ➤ Perte d'autonomie, déplacement limité; ➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal; ➤ Travail personnel de recherche; ➤ Présentation du travail de recherche; ➤ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement; ➤ Retenue pendant ou après les heures de cours; ➤ Suspension interne ou externe; ➤ Implication du SPVM; ➤ Rencontre élève-intervenant de l'école; ➤ Révocation d'inscription; * ➤ Expulsion de la commission scolaire*; ➤ Etc. <p>*Mesures exceptionnelles</p>



6) Application du code de vie

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et tous les lieux de l'école (salle de classe, service de garde, corridors, cour de récréation, etc.) ainsi que dans le transport scolaire, lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Les casiers et les pupitres sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. La direction peut, en tout temps, fouiller le casier pour en vérifier le contenu.

7) Engagements

Pour les élèves :

J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.

Signature de l'élève : _____

Pour les parents :

J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école soit un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous.

Signature d'un parent/tuteur : _____